



MAIRIE DE LA GRAND'COMBE
6 square Mendès France - 30110 LA GRAND'COMBE
Tél : 04.66.54.68.68

La Grand'Combe, le 22 décembre 2016

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
Compte Rendu réunion plénière du 30 septembre 2016

Présents : Voir la liste en annexe

Absents excusés :

M. BOUAD- Président du Conseil Départemental du Gard

Mmes DAUMAS et GARRIDO - Responsables de l'UTASI Cévennes Aigoual

M. BRAHIC - Chef de service Avenir Jeunesse

Mme CLEMENT - Directrice du GIP Piémont Cévenol

Mme BLANC - Directrice de La Maison de La Famille

BPDJ

Mme JAUZIN - Conseillère municipale

Mmes MILLOT, MONTENEZ et SOUSTELLE - Adjointes au Maire de La Grand'Combe

MM. JOUVERT et SERRANO - Conseillers municipaux

M. MALAVIEILLE - maire de La Grand'Combe- introduit la séance en rappelant l'ordre du jour et en invitant l'assemblée à faire un tour de table.

1- Validation de la charte de déontologie partagée

Mme ARCANGIOLI présente l'objet de la charte en précisant qu'elle permet notamment de régir le partage d'informations entre les membres du groupe de travail spécifique.

Mme ARCANGIOLI précise quelques éléments essentiels :

- Les membres du groupe de travail spécifique demeurent tenus par le secret professionnel et le droit de réserve inhérents à leur profession mais chacun accepte dans le cadre de la charte de partager avec les membres du groupe de travail les informations qu'ils jugent nécessaires au traitement des situations.

- Obligation est faite aux membres du groupe d'informer la personne concernée par le partage d'informations

- Les réunions ne font l'objet d'aucun compte rendu écrit afin de garantir la confidentialité et de se conformer aux préconisations de la CNIL.

Le document proposé à la validation s'inspire de la charte nationale élaborée avec différents ministères et institutions représentatives.

Après 2 ans de travail, les membres du CLSPD sont prêts à signer ce document. M. MALAVIEILLE invite M. HENNEBELLE - procureur de la République- à préciser le cadre juridique.

M. HENNEBELLE indique que le code civil protège les informations recueillies par différents corps de métiers en instaurant la notion de secret professionnel. Toutefois afin de faciliter le travail ensemble, la charte déontologique partagée permet aux membres du groupe de travail spécifique d'échanger des informations sans violer le dit secret. Les éléments partagés doivent être en lien direct avec la situation concernée et doivent être objectifs et vérifiés.

M. DELCAYROU - sous-préfet du Gard- ajoute que la signature de ce document est l'aboutissement de 2 ans de travail des membres du CLSPD. Cette période a permis de se

connaître et de mieux travailler ensemble et d'être désormais en demande d'un cadre précis régissant le partage de l'information.

M.MALAVIEILLE invite l'assemblée réunie à formuler des observations sur la charte qui est validée sans demande d'informations supplémentaires.

M.DELCAYROU, complète en indiquant que la charte n'est pas une étape ultime. En effet, d'autres partenaires pourront s'ajouter dans le temps. M. Le sous-préfet évoque notamment les acteurs associatifs qui pourront être signataires.

2- Présentation des chiffres de la délinquance de la ville de La Grand'Combe

L'exposé des chiffres de la délinquance par le commandant SUZONNY et le major AGNELY indique une tendance baissière de la délinquance générale sur plusieurs années notamment sur les atteintes aux biens et les vols d'automobiles.

Cette tendance s'explique par une présence sur le terrain plus importante de la brigade de La Grand'Combe soutenue par le contingent supplémentaire de l'été.

M.MALAVIEILLE précise qu'il y a des chiffres mais qu'il y a aussi des impressions. Il constate une présence plus forte des gendarmes sur la commune et tient à saluer leur implication. M.MALAVIEILLE souligne un nombre important de situations sociales difficiles ainsi que des addictions ce qui s'avère très préoccupant.

M.MALAVIEILLE évoque la question des incivilités et du stationnement et note que malgré des mises en sécurité comme autour du collège Léo Larguier dernièrement, il est toutefois difficile d'endiguer des comportements inciviques.

M.HENNEBELLE, indique avec force que La Grand'Combe est une ville qui compte pour le parquet d'Alès qui est très attentif aux situations de souffrance d'une partie de la population. Et ajoute que les actions de préventions favorisent la cohésion sociale. M.HENNEBELLE reconnaît également l'implication de la gendarmerie de La Grand'Combe notamment sur la question des violences intra familiales et ajoute que 3 dispositifs sont mobilisables :

- Les représentants des forces de police et de gendarmerie sont missionnés pour effectuer des enquêtes systématiques après une intervention portant sur des violences intra familiales. Et ce même sans dépôt de plainte de la victime.

- 2 téléphones « grave danger » peuvent être attribués en cas de situation extrême. M.HENNEBELLE profite de ce point pour attirer l'attention de l'assemblée sur la nécessité de le tenir informé dès que les élus, ou les travailleurs sociaux sont confrontés à des situations très préoccupantes.

- Mise en place d'un dispositif d'hébergement des auteurs de violences avec La Clède et les services de l'Etat. Un studio permet l'éloignement de l'auteur(e) du domicile conjugal dans l'attente de l'audience. Ce dispositif permet à la victime d'être mise en lien avec le service d'accompagnement de La Clède.

M.HENNEBELLE poursuit sur la question des stupéfiants en indiquant une diminution du nombre de dossiers pour trafic. M. le procureur ajoute qu'il existe des dispositifs de protection des témoins de ces actes de trafic. Sans témoignage il est difficile de mener à terme une procédure.

M.DELCAYROU revient sur le bilan de la délinquance sur la ville de La Grand'Combe et salue le travail du commandant Suzonny et de ses équipes. M. Le sous-préfet ajoute que depuis très longtemps, la gendarmerie est une police de proximité qui est amenée à gérer des problématiques diverses liées aux addictions et parfois à la psychiatrie.

M.DELCAYROU précise l'importance du partenariat avec les services de gendarmerie et des polices municipales quand elles existent.

M. Le Sous-préfet d'ajouter que les services de l'Etat accompagne les victimes de violences conjugales tout au long de la procédure notamment en mettant à disposition des intervenants sociaux au sein des commissariats et des gendarmeries.

M.ROURE, principal du collège Léo Larguier- souligne l'importance des rapports avec la gendarmerie. Il rejoint M.MALAVIEILLE quant à l'incivisme des parents d'élèves. En ce qui concerne les violences faites aux femmes, le Comité d'éducation à la Santé et à la Citoyenneté a décidé de travailler sur l'égalité filles/garçons aussi bien en direction des élèves que de leur(s) parent(s).

M.RIOULT évoque le travail avec le Centre Social et les partenaires locaux sur la question de l'égalité filles / garçons. Il ajoute que certains enfants dès le CP ne souhaitent pas donner la main à un enfant de l'autre sexe. M.MALAVIEILLE demande comment ce type de situations est réglé. M.RIOULT de répondre que les enseignants interviennent directement en provoquant un questionnement sur la question du genre.

M.MALAVIEILLE continue les échanges en invitant Mme FRANCINI -Cévennes Voyages- à faire un point sur la situation dans les transports. Mme FRANCINI indique que les incidents sont en baisse depuis novembre 2015, cette situation s'explique notamment par un travail avec les services de police et de gendarmerie.

Mme AGULO de La Clède revient sur le dispositif d'hébergement des auteurs de violences conjugales, depuis février 2016, 5 auteurs ont été hébergés et que l'ensemble des victimes a été contacté par Mme ITIER, en charge de l'accueil de jour. Toutefois il est noté que cette proposition n'est pas systématiquement saisie par les victimes.

Mme AGULO poursuit en indiquant que depuis 2 ans 6 places d'urgence pour femmes victimes de violence sont proposées par La Clède. La procédure de mobilisation est simplifiée, en effet nul de besoin de passer par les services du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). En ce qui concerne l'accueil de jour de La Clède, Mme AGULO constate une baisse du nombre d'entretiens sur la Grand'Combe et indique que ce service doit renforcer sa communication ainsi que le lien avec les partenaires.

La réunion plénière se poursuit avec la présentation du bilan des actions du CLSPD.

3- Bilan 2015-2016 (voir power point)

ACTIONS DE PREVENTION EN DIRECTION DES JEUNES

M.MALAVIEILLE invite Mme MENEGHINI-directrice de la MLJ- à présenter le dispositif Garantie Jeunes sur lequel une trentaine de grand' combiens a été orientée entre 2015-2016. Mme indique qu'il s'adresse aux jeunes (18-25 ans) les plus éloignés de l'emploi et qui leur permet de bénéficier pendant un an d'un accompagnement et d'une indemnité.

LUTTE CONTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES

Mme BELLS-responsable du Service Social Territorial- indique qu'au niveau du Centre Médicosocial l'accueil du public est de plus en plus important avec des situations extrêmement compliquées qui nécessitent un travail partenarial soutenu.

Mme BELS ajoute que la modification de l'accueil permet d'améliorer la qualité de l'orientation des publics reçus.

TRANQUILITE PUBLIQUE ET HABITAT INSALUBRE

M.MALAVIEILLE relève le comportement indélicat de certains bailleurs privés qui profitent des situations précaires des personnes sans toit. M.CABANIS est invité à présenter les programmes de démolition et de réhabilitation du parc Habitat du Gard

M.LE PROCUREUR propose de s'appuyer sur le CLSPD pour faire un tableau des situations les plus significatives en matières d'habitat indigne et de répertorier les biens qui pourraient faire l'objet d'une procédure soit administrative soit judiciaire. M.HENNEBELLE est prêt à prendre une part active pour ce type de travail.

4- Perspectives 2016-2017 (voir power point)

Au-delà des actions présentées, M.MALAVIEILLE invite l'assemblée à échanger sur le processus de radicalisation.

M.DELCAYROU précise que le CLSPD doit être un organe privilégié de lutte contre le phénomène de radicalisation.

M.ROURE, M.RIOULT et Mme DEMOULIN, se rejoignent sur le constat que les jeunes et les enfants souhaitent par certains comportements affirmer une identité plutôt qu'une radicalité. Les interprétations diverses des textes religieux conduisent à la production d'un magma informe sur lequel il est difficile d'avoir une emprise. Les enseignants se demandent jusqu'où ils peuvent aller dans leur enseignement du fait religieux.

Face à ce constat, M.LAPIN -chef de service à Clarence- interpelle l'assemblée sur la possibilité de construire un travail avec les différentes communautés religieuses du territoire.

M.DELCAYROU d'ajouter que même si sur La Grand'Combe le climat semble apaisé nous nous devons de rester vigilant et de proposer un travail avec les associations cultuelles.

M.MALAVIEILLE évoque la nécessité de former les personnels territoriaux au principe de laïcité et rappelle l'intervention de M.CADENE - rapporteur de l'observatoire de la laïcité- en juin 2015 auprès des personnels de la ville et de la communauté des communes du Pays Grand'Combien.

En conséquence, il est entendu que les membres du CLSPD doivent compléter leurs travaux par :

- l'association des représentants cultuels
- la création d'un groupe de travail concernant l'habitat indigne

La séance est levée à 12h